



« BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE 2024 »

DOSSIER DE CANDIDATURE PERMIS B ET AAC

(Retrait des dossiers à partir du 30 septembre 2024 / Date limite de dépôt du dossier le 30 octobre 2024)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone : Mail :

Situation de famille

- ☐ Célibataire
- ☐ En couple

Situation professionnelle

- ☐ Etudiant
- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ En apprentissage
- ☐ R.S.A
- ☐ En activité salariée

Choix de l'auto-école

- ☐ E.C.F Bourlier à EMBRUN
- ☐ ZIG ZAG à EMBRUN

Liste des pièces justificatives à fournir selon votre situation

- Justificatif de domicile et attestation hébergement si chez les parents
- Carte nationale d'identité
- **Avis d'imposition du candidat ou des parents pour les mineurs uniquement si pas de numéro allocataire**
- N° allocataire CAF ou attestation coefficient familial MSA
- Certificat de scolarité pour les étudiants
- Justificatif pôle emploi pour les demandeurs d'emploi
- Justificatif de revenus (salaire ou attestation RSA)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Contrat de travail ou apprentissage
- Attestation d'assurance maladie

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

IMPORTANT

La bourse au permis de conduire sera versée directement à l'auto-école à l'issue de la réalisation des heures de volontariat et de la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire automobile (code).

La commission d'attribution pourra à tout moment réexaminer le dossier du candidat en cas de circonstances exceptionnelles.

Exprimez en quelques lignes vos motivations et votre situation personnelle

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le service du CCAS vous conviera à un entretien où vous exprimerez vos motivations.

A la suite de cet entretien, si votre dossier est retenu, vous recevrez un courrier vous invitant à nous retourner des documents complémentaires.

Une réunion d'information sera également organisée.

Gestion des données personnelles :

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des attributions d'une bourse au permis de conduire. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guillestre, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Le CCAS de Guillestre, la commission d'attribution, l'auto-école choisie et le Trésor Public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant la bourse au permis de conduire.

En tant que responsable de traitement, le CCAS s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Le CCAS ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales (10 ans) et dans le respect de la réglementation en vigueur (instruction DGP/SIAF/2014/006).

Si les conditions sont remplies, et dans la limite de la réglementation en vigueur, vous disposez, d'un droit d'information, un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit d'opposition si pour motif légitime, un droit à la limitation du traitement qui vous concerne. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données du CCAS de Guillestre à l'adresse électronique suivante : solidarite@villedeguillestre.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : CCAS de Guillestre – A l'attention du délégué à la protection des données – Place des Droits de l'Homme – 05600 GUILLESTRE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Cadre réservé à l'administration

COMMISSION D'ATTRIBUTION EN DATE DU

.....

Avis favorable

Avis défavorable